

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7317478301**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7317478301>

Cette annonce a été mise en ligne le **27 janvier 2023** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

### **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 mars 2010,  
Madame Solange Marie MOREAU, en son vivant retraitée,  
veuve de Monsieur Stéphan CHOMYK, , demeurant à  
CHOLET (49300) 21 rue du Docteur Charles Coubard  
Résidence Plaisance.

Née à SAINT SEVERE SUR INDRE (36160), le 21 avril  
1935.

Décédée à VIHIERS (49310) (FRANCE), le 28 octobre  
2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet  
d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de  
description de testament reçu par Maître Nicolas  
TEXEREAU, Membre de la Société Civile Professionnelle  
« NÉOLIA Notaires », titulaire d'un Office Notarial dont le  
siège est à CHOLET (Maine-et-Loire), 28, avenue du  
Maréchal Foch, , le 13 janvier 2023, duquel il résulte que  
le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée  
par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement  
de la succession : Simon LEBLANC-POULAIN, notaire à  
CHALONNES-SUR-LOIRE (49290), dans le mois suivant  
la réception par le greffe du tribunal de grande instance  
d'ANGERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture  
du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la  
procédure d'envoi en possession.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

